



L'an deux mille vingt-quatre le 4 du mois de juillet s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brln Sur Seille, après convocation légale du 27 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc  
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe  
Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique  
M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid - Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina  
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès M.  
POIREL Patrick - Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent  
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude - Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis -

**Procurations** M. LAPOINTE Denis à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. DIEDLER Franck  
M. FAUCHEUR Dominique à M. VOINSON Philippe – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à  
Antony CAPS – M. MICHEL Olivier à Mme SCHEFFLER Véronique – M. VINCENT Yvon à M. FEGER Serge  
M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis-

**Excusé(s)** : M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. IEMETTI Jean Marc –  
M. MICHEL Olivier

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude  
L'assemblée dénombrait : **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55  
Présents : 36  
Pouvoirs : 8  
Excusés : 5  
**Votants : 44**  
Date d'affichage : 9 juillet 2024

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 44  
Contre  
Absentions :

**GESTION DES DECHETS**

04/07/2024

**Approbation du schéma de collecte des déchets ménagers pour 2026-2029**

**Vu** la délibération n° 16.09.2021 autorisant le président à signer les marchés de gestion des déchets ménagers 2022-2025,

**Vu** la délibération n° 16.09.2021 portant sur le choix du mode de gestion de la collecte en porte à porte des déchets ménagers,

**Vu** les résultats de l'enquête déchets menées auprès des usagers du territoire en 2024,

**Vu** le groupe de travail « déchets » du 16.04.24 sur les modalités d'une nouvelle tarification,

**Vu** les avis de la commission « déchets/finances » réunie les 16.05.24 et 18.06.24,

Véronique SCHEFFLER, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle :

- Que les marchés de collecte et de traitements s'achèvent au 31.12.2025,
- Que les prochains marchés seront à publier en début 2025,
- Qu'il est nécessaire de redéfinir le besoin de la collectivité,

À la suite de la présentation des résultats de l'enquête « usagers déchets » menée en 2024, la commission mixte « déchets/ finances » a émis un avis favorable au schéma de collecte suivant pour construire les prochains marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers :

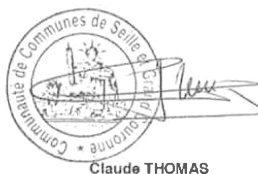
- Le maintien de la collecte ordures ménagères résiduelles en porte à porte en quinzaine,
- Le maintien des collectes emballages/papiers et verres en point d'apport volontaire,
- Le maintien de la politique biodéchets en composteurs individuels et partagés,
- Le maintien du forfait de 20 passages par an par foyer en déchèterie,

Conformément à la délibération du 16.01.2021, une étude comparative régie/prestation a été réalisé sur les exercices 2022 et 2023. Après présentation de ces résultats, le groupe de travail « déchets/finances » du 18.06.24 a donné un avis unanimement favorable au maintien de la collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte par quinzaine en régie ; lequel maintien implique le renouvellement en 2025 du camion benne à ordures ménagères (prévu dans la prospective).

Après avis de la commission mixte « finances-déchets » du 18.06.2024, Véronique SCHEFFLER propose à l'assemblée communautaire de valider le schéma de collecte des déchets 2026-2029 détaillé ci-dessus.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le schéma de collecte des déchets ménagers 2026-2029 qui consiste notamment en :
  - La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte en quinzaine en régie,
  - Le maintien de la collecte emballages-papiers et verres en point d'apport volontaire,
  - Le maintien de la politique biodéchets en composteurs individuels et partagés,
  - Le maintien du forfait de 20 passages par an et par foyer en déchèterie.



Claude THOMAS  
2024.07.12 09:31:46 +0200  
Ref:6864224-10294664-1-D  
Signature numérique  
le Président